



Exposition Espace Naturel Sensible des Hautes-Barolles © Sandra Bérénice Michel & Léa Collober

**Donnez du sens à
votre mécénat en
soutenant votre
ville !**

Du métro jusqu'aux champs, prendre soin du vivant !

La Ville de Saint-Genis-Laval, engagée pour un cadre de vie de qualité, met ses habitants et ses patrimoines au cœur de son action.

Guidée par ses valeurs, elle œuvre au quotidien pour garantir un avenir durable et responsable aux générations futures, dans le cadre de sa stratégie "CAP27! Objectif Territoire Engagé".

Pourquoi devenir mécène ?

Ensemble, partageons des valeurs qui nous ressemblent et nous rassemblent.

La coopération



Intelligence collective et solidarité
au cœur des projets.

L'innovation



Adaptation et agilité
face aux évolutions de notre société.

La responsabilité



Confiance et reconnaissance
envers nos pairs et nos partenaires.



Prenez part à une aventure humaine et accomplissez à nos côtés les trois missions qui nous animent.

1 Accompagner les Saint-Genois tout au long de leur vie

Faites grandir les Saint-Genois en soutenant une ville dynamique, grâce à des services publics de proximité tels que le dispositif OPEN+ de la médiathèque ou la plateforme d'entraide Onakasaider.



2 Embarquer les citoyens dans une aventure commune et joyeuse

Participez à la vie festive, culturelle et artistique, et rendez-la accessible à tous par le biais d'évènements comme les Météores ou le Dimanche sur le Plateau.



3 Garantir un modèle juste et durable qui préserve les patrimoines et leurs équilibres

Contribuez à l'amélioration du cadre de vie des habitants actuels et futurs par des projets de restauration de monuments, et de préservation du vivant.

Exemples : restauration de la Chapelle de Beaunant, valorisation du foncier et de la présence agricole sur le Plateau, rénovation énergétique des bâtiments municipaux, implantation de mares, etc...



Le mécénat, un engagement gagnant-gagnant

- **Mécénat financier**

Le mécénat vous permet une déduction de votre impôt (sur les revenus ou sur les sociétés) **de 60% des sommes versées**, dans la limite de 20 000 € ou de 0.5% du chiffres d'affaires annuel hors taxe.

Pour exemple, un don de 5 000 € vous coûtera 2 000 € après déduction fiscale.

Il est également possible de soutenir les initiatives liées à la jeunesse (à destination des écoles primaires) en reversant votre taxe d'apprentissage directement à la commune.

- **Autres formes de mécénat**

En fonction de l'ADN de votre entreprise, vous pouvez accompagner la Ville par du mécénat en nature et/ou de compétences.

Vous intégrez un réseau de partenaires privilégiés du territoire. Nos valeurs deviennent les vôtres et **contribuent à enrichir votre stratégie RSE.**

**Ensemble, façonnons
un avenir durable et
responsable en prenant
soin de notre ville et de
ses habitants.**

Découvrez nos
projets



Contact

**Mairie de Saint-Genis-Laval
Action mécénat**

04 78 86 82 63
mecenat@saintgenislaval.fr

www.saintgenislaval.fr

